



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E169117

VALABLE JUSQU'AU 12/10/2026

ÉDITÉ LE

04/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/11/2011

Forme juridique : SAS

Capital : 1 869 796

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES

Siret : 537 916 165 00104

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 4 6598C

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 654970R1259000/2 54041

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 654970R4051001/2 84006

Situation fiscale et sociale : A jour au 12/03/2026

Raison sociale : CEGELEC LOIRE OCEAN (AGENCE)

6 BOULEVARD DES BRETONNIERES
49124 SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

Téléphone : 02 41 86 44 20

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : entreprise-logement@cegelec.com

Responsabilité légale :

LE LEUCH ERWAN PRÉSIDENT / HERMANN JULIEN DIRECTEUR GENERAL
DELEGUE / URVOIT ALEXANDRE FRANCIS PASCAL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 28

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	06/04/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/05/2026
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	06/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	06/04/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	07/05/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/05/2026
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/04/2023
o Ventilation mécanique	06/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.